

## **POUR UNE ACTION COHERENTE ET DYNAMIQUE VERS ET AVEC LES JEUNES D'UNE COMMUNE**

### **1. Cohérence d'une action en direction des jeunes d'une cité**

Parler d'une politique de la jeunesse au niveau d'une ville, c'est parler d'une citoyenneté en devenir. Mais cette citoyenneté est impossible sans droits et sans droit d'être cité.

Cela signifie que notre démarche à la Ville de Saint-Claude est basée d'abord sur l'écoute de ce que les jeunes et moins jeunes ont à nous dire et sur la promotion de leur expression.

Pour cela nous avons établi quelques outils que je citerai brièvement : les commissions de quartier, le conseil municipal jeunes ou enfants, une association « action, jeunesse et citoyenneté » comme outil transversal et dont le conseil d'administration comprend des jeunes.

Nous savons aussi qu'il faut être humble et faire avec la complexité des choses, en tenant compte des contradictions mais aussi que c'est en réalisant que nous pourrons faire quelques avancées. C'est dire « C'est quand qu'on va où » et « Penser global et agir local ».

#### **1.1 Quelques constats pour une problématique :**

##### **Tout d'abord, qu'en est-il des dispositifs mis en oeuvre auprès des jeunes ?**

Après s'être quelque peu désengagé des problèmes de la ville et notamment de la jeunesse, en déléguant plus qu'il ne faut ses responsabilités aux collectivités territoriales, sans en donner vraiment les moyens, l'Etat semble revenir avec des directives nouvelles. C'est le cas par exemple du Contrat Actions Prévention consigné dans la Circulaire du 19 mai 1994. A travers cette circulaire, l'Etat souhaite remettre en place une politique dite de discrimination positive. Pour autant l'exercice consiste à faire entrer des projets innovants ou cohérents à l'aune d'une collectivité locale qui reste la plus proche des citoyens (la commune) dans un dispositif pré-établi sur des hypothèses dont le choix est fait ailleurs. De même, il reste à prouver si l'Etat donnera les moyens d'une telle politique qu'elle veut constructive et en partenariat au plus près des besoins de la population au moment où beaucoup font le constat d'une menace grandissante d'une fracture sociale et d'une incompréhension entre les politiques et la population.

Actuellement, dans une commune, plusieurs opérateurs interviennent auprès des jeunes. Les uns sur l'initiative de services sociaux ou médico-sociaux, les autres sur l'initiative d'associations de ce même champ ou de l'animation socio-culturelle, d'autres encore, sur mandat de la commune. A ces opérateurs s'ajoutent ceux d'autres champs, telle que la culture ou le sport. Mais force est de constater que trop souvent encore, ces différents champs comme ces différents intervenants sont encore trop cloisonnés même si les discours actuels parlent de cohérence et de synergie. D'où une discussion sans fin (dans les deux sens du terme) sur la légitimité des actions et de ceux qui les mettent en oeuvre. Même si la légitimité de ces interventions est observable en terme de fréquentation des activités ou actions proposées et en terme de financements et plus précisément par la Commune où elles se situent sommes-nous sûr pour autant d'avoir la bonne méthode et de donner du sens à toutes nos actions ?

Il faut croire que ce n'est pas si simple car cette approche est insuffisante.

D'une part, parce qu'elle n'implique pas forcément des objectifs lisibles par tous les partenaires, ni par les jeunes proprement dit. D'autre part, parce que le partenariat sur le terrain est souvent aléatoire et peut manquer de cohérence en terme de territorialité et de finalités, voire de financement.

### **Complémentarité des dispositifs**

Toute action en direction des jeunes implique un coût (ou plutôt un investissement). Au-delà des subventions directes des communes ou de l'auto-financement, ces actions s'appuient sur des dispositifs partenariaux.

Or, sur le territoire d'une commune nous savons que se juxtaposent souvent plusieurs dispositifs (contrat LASER avec Jeunesse et Sports, Contrat Zone d'Education Prioritaire avec l'Education Nationale, Contrat d'Action de Prévention dans le cadre du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, Contrat d'Agglomération, Contrat-Ville, notamment).

Ces dispositifs permettent aux différents partenaires institutionnels de co-financier les actions en direction des jeunes. Pour autant, la complexité des dispositifs et le risque de double financement d'une même action sont un handicap à la lisibilité. Il convient donc de négocier une complémentarité entre les dispositifs.

Cette négociation passe par une mise en cohérence des différents dispositifs et l'accord au moins de l'Etat et de la Commune concernée.

### **Et dans les dispositifs existants, qui tiennent compte d'objectifs généraux ou généraux ou d'objectifs directement liés aux situations locales, quelle peut être la place du travail social ?**

Le travail social dans la cité a au moins deux fonctions reconnues. L'une curative ou réparatrice. Celle d'effectuer un accompagnement social et de projet des individus ou des familles, qu'elles soient monoparentales ou pluriparentales (la « norme ») et d'apporter une aide lorsqu'il y a difficulté de relation avec leur environnement ou de type économique.

L'autre fonction est un travail spécifique auprès des jeunes, en terme de prévention primaire ou en terme thérapeutique au sens large.

Ainsi, la prévention primaire « consisterait à supprimer la misère affective, l'incommunicabilité, l'insécurité d'emploi, les cadences de travail, qui ne laisse plus le temps de vivre avec ses enfants. La vraie prévention serait de rétablir le dialogue tout azimut, de promouvoir la solidarité et le sourire, en somme de transformer les mentalités. Mais un tel changement même si l'espoir est au pouvoir, ne sera que lent et difficile, dans le contexte d'un monde où les maîtres-mots demeurent le profit et le cynisme. » (Francis Curtet).

Et en cette fin de siècle, le rappel de ces éléments est important pour redéfinir une action cohérente et porteuse de sens. En effet, nous assistons d'une part à la fin des certitudes, d'autre part à l'absence de sens pour la société. Confronté aux effets de la décentralisation et au triomphe apparent des idéologies libérales, le rôle du travail social se dilue. L'un des rôles historiques de celui-ci était étayé par le mythe de la cohésion sociale. Or celui-ci ne fonctionne plus et la crise des représentations est à son paroxysme. Nous n'avons plus que l'image de l'image. Et le recentrage actuel sur des missions ou des

fonctions dites réparatrices vers les plus démunis, ainsi que l'émergence du caritatif dans notre société civile sont les signes de cette dilution.

## **Ensuite, comment peut-on définir la jeunesse et notamment celle d'aujourd'hui ?**

La jeunesse est, dans toutes les sociétés, le temps durant lequel différents apprentissages permettent la formation de l'homme social.

D'un point de vue sociologique, la définition de la jeunesse repose sur une approche : celle de l'institutionnalisation du statut juvénile, celle de l'individualisation des trajectoires de passage à l'âge adulte.

L'institutionnalisation du statut juvénile s'accompagne de certains droits (comme les droits de l'enfant) déterminés souvent dans l'histoire par la situation de la durée des études, de l'entrée dans la vie professionnelle ou de la protection de la jeunesse.

L'individualisation des trajectoires est déterminée par le temps qu'il faut pour que l'individu trouve sa place dans la société. Le jeune a de fait des problématiques spécifiques en regard des étapes importantes qui jalonnent sa vie pour lesquels un accompagnement de la société est nécessaire. Toxicomanie, délinquance, isolement social, décohabitation, apathie civique, révolte sont généralement les signes visibles qui ponctuent les représentations sociales de la jeunesse en difficulté.

Cette double définition et les problèmes rencontrés aujourd'hui, indiquent, d'une part que le temps de la jeunesse s'allonge, d'autre part que les dates de référence pour mesurer l'état de jeunesse peuvent être fluctuantes. Enfin, cela implique une attention particulière pour la jeunesse qui est le futur de notre société.

Pratiquement, il est proposé de définir le champ de la jeunesse à partir de l'âge de l'état-civil qui mesure le temps écoulé depuis la naissance, entre 0 et 25 ans. Il s'agit là d'un choix stratégique qui est à la fois stable et cohérent. Il tient compte de trois aspects : la transmission de l'héritage parentale, la conquête de l'autonomie financière et celle de l'autonomie résidentielle.

Aujourd'hui, à partir de ces quelques constats qui ne se veulent pas exhaustifs, il convient de situer notre problématique d'action en direction des jeunes dans le postulat suivant : **penser global et agir local**. Autre postulat, **resituer l'humain** pour favoriser l'émergence de sa valeur existentielle, de son projet, de sa réappropriation de la maîtrise de sa vie sociale. Avoir une relation de sujet et non une relation d'objet. Voilà pourquoi je pense que le préalable est l'écoute de ce que vivent les jeunes.

## **1.2 Quels outils pour une mise en cohérence ?**

Tout d'abord il convient de procéder à une analyse de la situation : aspects sociologiques, demande sociale, moyens existants. C'est partir de l'existant, des acquis, des expériences pour un renforcement positif.

Ensuite il apparaît nécessaire d'organiser le cadre partenarial pour élaborer des stratégies d'action qui viseraient à répondre au mieux à la demande sociale et à trouver les moyens nécessaires à la mise en oeuvre. Cela pourrait faire l'objet d'une charte d'action communale en direction et avec les jeunes.

Par ailleurs, il apparaît souhaitable d'y associer, d'une manière ou d'une autre, les jeunes à cette réflexion comme à la mise en oeuvre. Parmi les outils possibles, un Conseil Municipal Jeunes, des commissions jeunesse associant ceux-ci.

Enfin, la politique en direction de la jeunesse doit également prendre pour support une convention d'objectifs culturels afin de donner du sens aux jeunes qui font partie intégrante de la population et qui sont souvent les symptômes d'une société en crise. C'est créer des lieux favorisant l'expression de leur parole : pour qu'ils puissent nous dire ce qui est important à leurs yeux, puis ce qui est le plus important, à partir de quoi ils découvriront leur valeur humaine, elle-même créatrice. Sans cette valeur reconnue d'eux-mêmes, des autres, comment ne pas être en état limite, ne pas jouer avec la mort, la désespérance, devenir délinquant comme ultime cri d'alarme ?

Mais nous savons déjà que ces outils ont peu ou prou existé. Que certains sont devenus des instruments à géométrie variable, voire des gadgets. C'est pourquoi j'attire votre attention sur le fait qu'il ne s'agit ici que de reprendre des idées-forces qui ne pourront donner de véritables résultats que s'ils impliquent concrètement les jeunes, ainsi que leur éducateurs naturels et dans un discours qui aura quelques passerelles communes avec eux.

J'en arrive ainsi, le plus naturellement à une expérimentation locale, à Saint-Claude, dans le Jura avec le souci de vous présenter des propositions qui se veulent les plus cohérentes possibles.

## **2. Données locales**

Le Jura est un département surtout rural, peuplé d'une population vieillissante. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 27 % de la population (30 % en 1982). Cette ruralité engendre des difficultés spécifiques. Malgré tout, le département n'est pas à l'abri des phénomènes comme la toxicomanie, la délinquance juvénile. La prévention peut, certes, être réalisée mais à condition d'une volonté politique.

La jeunesse n'est, pour autant, pas délaissée puisque les collectivités locales et les organismes sociaux ont mis en place des politiques d'intervention sociale.

A Saint-Claude, ces remarques d'ordre générales doivent être nuancées. D'une part, selon le recensement de 1990 sur une population de 12.706 habitants, 34,57 % a moins de 25 ans, ce qui représentent 4.392 jeunes dont 2.461 qui ont entre 0 et 14 ans et 1.931 entre 15 et 25 ans. 25,30 % de cette fraction de la population est d'origine étrangère (25,7 % pour la tranche 0-14 ans, 24,8 % pour la tranche 15-25 ans). Les jeunes étrangers présents sur notre commune représentent 8,74 % de la population.

L'organisation spatiale de la ville incrustée dans les vallées de la Bienne et du Tacon a généré trois espaces à structures verticales importantes.

-Les Avignonnets sont le plus grand quartier H.L.M. de Saint-Claude. Près de 700 logements composent ce quartier qui abrite 2.395 habitants dont 1.255 de moins de 25 ans (52,40 %).

-Chabot est une cité de 349 logements plus anciens que les Avignonnets. Parmi les 992 habitants, 392 ont moins de 25 ans (39,52 %).

-La Patience, ancienne cité de transit, regroupe 64 logements qui accueillent 503 habitants dont 262 de moins de 25 ans (52,09 %).

De ce fait, la ville de Saint-Claude, bien qu'ayant les mêmes caractéristiques générales du département a la particularité d'une plus forte population jeune et située surtout dans des quartiers à structures verticales.

La Ville est située également dans un bassin d'emploi où les jeunes sont en situation de faible niveau de qualification. Une des causes est qu'ils délaissent les formations qualifiantes au profit de salaires facilement accessibles pour des périodes variables du fait de la présence d'entreprises intérimaires qui leur proposent très tôt un emploi.

## **LA CHARTE ENFANCE-JEUNESSE**

La première action que je vais vous présenter concerne une Charte Enfance Jeunesse. Les partenaires institutionnels qui interviennent sur la trajectoire des jeunes peuvent avoir des politiques différentes et il est nécessaire de redéfinir régulièrement les actions en partenariat.

Pour ce faire, une Municipalité peut se doter en partenariat d'une Charte Enfance-Jeunesse que je vais vous décrire. C'est le choix opéré par la Ville de Saint-Claude.

Ainsi, cette Charte repose sur deux aspects. D'une part en terme de politique globale. D'autre part en terme d'agir local d'une telle politique.

Sur le premier aspect, il est proposé de développer une politique « jeunesse » qui répondent à des besoins repérables et repérés. Il s'agit de mobiliser des énergies pour faire face à des événements porteurs de dangers ou de mal-vie spécifiques aux jeunes et sur leur territoire le plus commun qui est celui des quartiers. C'est le choix d'une logique de « discrimination positive » (telle que le revendiquait Bertrand Schwartz dès 1981) pour les jeunes et avec eux.

Sur le second aspect, il apparaît nécessaire de proposer une dynamique locale et de s'appuyer sur l'existant. En cela, il est proposé de travailler avec les associations d'animation de quartier, premiers opérateurs locaux sur les problématiques de la jeunesse. Il est proposé aussi de travailler avec des structures d'accueil ou spécialisées intervenant localement.

C'est aussi dans une logique d'approche globale territorialisée. Cela veut dire aussi que cette politique s'inscrira dans une approche transversale des différents opérateurs de la Ville.

Enfin, la politique de la Ville en direction de la jeunesse reposera sur des objectifs qui prennent en compte la situation locale des jeunes et le partenariat local ou institutionnel.

Afin de faciliter le repérage des responsabilités le Service Jeunesse interviendra sur trois segments.

Les 0-6 ans correspondent au segment de la petite enfance. Les 7-14 ans à l'enfance et les 15-25 ans à l'adolescence et à la limite des prises en charge institutionnelles relatives aux politiques « jeunesse » de l'Etat ou des partenaires principaux qui interviennent vers les jeunes.

De même, le Service Jeunesse de la Ville sera suivi principalement par un Adjoint à la jeunesse et secondé par un Conseiller Municipal Délégué à la petite enfance et une Commission consultative sera associée, tant aux travaux de réflexion qu'à la mise en oeuvre des orientations.

## **LES OBJECTIFS DE LA CHARTE**

Véritable outil d'animation et de prévention sociale au quotidien, la Charte d'Actions Enfance-Jeunesse vise à favoriser une dynamique locale pour et avec la jeunesse ressortissante de la Ville de Saint-Claude. La commune, à partir de ses champs de compétences, favorise cette dynamique locale.

Elle s'inscrit dans la démarche de la Convention internationale des droits de l'enfant, laquelle a été ratifiée par la France par la Loi n°90-548 du 2 Juillet 1990. « *Les droits de l'enfant nécessitent une protection spéciale et exigent une amélioration constante de la condition des enfants dans le monde entier, ainsi que leur épanouissement et leur éducation dans un état de paix et de sécurité.* »

### **Loisirs de proximité :**

L'organisation de loisirs pour les enfants et les jeunes se réalise sur des objectifs, à la fois éducatifs, à la fois sociaux.

Les loisirs ne sont pas une fin en soi.

En cela ils concourent à des finalités d'insertion sociale de proximité et de citoyenneté. C'est pourquoi il est nécessaire qu'ils se réalisent dans une stratégie globale de la Ville de Saint-Claude et en partenariat, à la fois avec des associations et structures locales, à la fois dans le cadre d'un partenariat extra municipale.

Un autre objectif est aussi de permettre de trouver des réponses diversifiées et complémentaires.

Ces actions peuvent être ponctuelles mais aussi inscrites dans la durée.

La priorité est donnée aux quartiers à forte concentration d'enfants et de jeunes. Parmi les outils d'action existants ou à créer se trouvent les Centres de Loisirs Sans Hébergement, les Centres Sociaux, les Bourses-Jeunes (projets individuels ou de groupe), la création de lieux de rencontre, d'aires de jeux et de loisirs sur les quartiers ou la ville, les structures culturelles et sportives.

### **Petite enfance :**

La Ville et les structures d'accueil en matière de petite enfance vise à accompagner les familles pour qu'elles bénéficient d'un ensemble de structures, complémentaires, pour un équilibre entre la vie familiale, la vie professionnelle et la vie scolaire.

Le système mis en place à Saint-Claude regroupe les structures d'accueil nécessaires à une ville de cette importance. Il est relativement complet et fait l'objet depuis 1989 de contrats-enfance renouvelés avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura. Le personnel est formé et compétent. Cependant, les modalités de travail changent très vite et nécessitent une réflexion en profondeur sur les besoins à moyen terme et à long terme.

En effet, les rythmes de travail des parents, la recherche d'emploi, les contrats précaires, les situations sociales difficiles sont autant d'éléments qui modifient déjà nos pratiques. De même, il faut tenir compte des évolutions démographiques qui font du bassin d'emploi de Saint-Claude un bassin en expansion.

La création et le soutien à de telles structures doivent répondre à des besoins sociaux de la population, dans un cadre partenariale. Le montage financier se réalisera à la fois à partir des capacités de la Ville, à la fois par la recherche de concours techniques et financiers extérieurs.

### **Enfance :**

Dans l'éducation, l'école joue un rôle irremplaçable. Cependant, le temps de l'enfant se construit aussi à travers d'autres activités. Cela nécessite une vision précoce du développement de l'ensemble du dispositif. En effet, plus les apprentissages sont intégrés tôt, plus la pratique suivie d'une ou plusieurs activités sera une réalité. Après la classe, les mercredis, les petites vacances scolaires sont autant de périodes durant lesquelles un accueil et une animation doivent être possibles et améliorées.

De grands thèmes peuvent être avancés pour une politique plus efficace :

- l'aménagement du temps libre de l'enfant
- la poursuite du programme d'équipements de proximité
- l'aide aux partenaires locaux et notamment à la formation du personnel d'encadrement
- l'articulation entre les différents intervenants pour une meilleure cohérence d'ensemble.

### **Adolescence :**

Les jeunes ont des demandes plus précises mais quelques fois en terme de réponses immédiates pour lesquelles ils se considèrent encore plutôt en consommateurs.

D'autre part, dans les quartiers, l'organisation de groupes reste éphémère et les leaders locaux disparaissent plus vite au gré de leur départ vers des villes universitaires ou vers la vie active.

Enfin, il manque encore des lieux d'échanges et la préparation à la citoyenneté. Pourtant, les quartiers sont des lieux où ces éléments pourraient être une réalité. Ce sera donc un de nos objectifs pour la période à venir.

Là plus qu'ailleurs, des actions transversales entre les acteurs (lycée, association d'animation de quartier, Bureau Information Jeunesse., P.A.I.O, notamment) doivent se mettre en place. Mais il importera aussi de définir qui pilote telle ou telle action tout en maintenant une coopération entre les différents intervenants et les jeunes eux-mêmes.

Aussi, il faudra réfléchir et mettre en oeuvre des actions dans les domaines suivants :

- augmentation de la présence des animateurs de quartier et poursuite de leur formation
- impulser la coordination entre les différents partenaires associatifs
- poursuivre la politique d'implantation de lieux de rencontre, les conforter
- ouvrir des équipements culturels et sportifs à tous
- faciliter la pratique d'activités d'intégration dans des structures existantes
- poursuivre l'information vers les jeunes en s'appuyant sur le B.I.J.
- développer les chantiers-écoles, les chantiers de jeunes
- favoriser l'initiative des jeunes

## **Prévention :**

Des actions seront mises en place le plus en amont possible pour faire face aux risques de désinsertion sociale. Il s'agit notamment de lutter contre l'échec scolaire, les risques d'exclusion sociale et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La place d'un Centre Communal de Prévention de la Délinquance devra développer la stratégie d'action avec la signature d'un second contrat de 3 ans.

Pour cela des actions sont à poursuivre ou à mettre en oeuvre :

-formation d'adultes-relais et actions concrètes de prévention dans la lutte contre les toxicomanies

-Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

-Actions d'information et de prévention sur le S.I.D.A. et antenne locale de Solidarité-Sida

-Actions du Planning Familial à implanter

## **LES MOYENS D'ACTION :**

### **Le partenariat :**

La Ville donnera les moyens de fonctionner aux intervenants du secteur Enfance-Jeunesse, en s'appuyant sur un partenariat financier. Son intervention prendra en compte à la fois les besoins exprimés par la population, à la fois ses capacités financières existantes ou à développer, avec un échéancier.

Le choix du partenariat associatif appartient à la Ville. Les associations locales seront prioritaires car issues de la population et inscrites dans le vécu de proximité.

La condition sera que ces intervenants réalisent leurs actions dans les principes de complémentarité, de coopération et en oeuvrant pour que les enfants et les jeunes soient le plus acteurs dans les projets d'action.

La Ville et les associations rechercheront d'autres partenaires-ressources pour adapter des réponses à partir du savoir-faire des uns et des autres et dans le cadre de contrats d'objectifs particuliers.

### **Modalités relatives à la mise en oeuvre d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse :**

La Ville, avec ses partenaires, organise le recueil de données sociales et leur traitement dans le cadre d'un diagnostic social.

A partir de ce diagnostic, une étude de faisabilité est menée avec des partenaires intra-muros de la ville, tels que les associations, les structures qui interviennent directement dans le secteur Enfance-Jeunesse, les commissions de quartier et le Conseil Municipal Jeune dès que ces structures seront mises en place.

Chaque projet est présenté à la Commission Enfance-Jeunesse. Le financement communal relèvera du budget voté par le Conseil Municipal.

Le suivi comptable est effectué par les Services financiers de la Ville.

La mise en oeuvre des actions doit s'inscrire dans la durée. Pour ce faire, la Charte et les actions qui en découleront seront pluriannuelles, d'une durée de 3 ans.

Tous les trois ans, la Charte et le programme d'action seront réactualisés sur la base d'une procédure d'évaluation. Cette procédure est préparée par le Service Enfance-Jeunesse et validée par les signataires de la Charte.

### **3. Mise en oeuvre d'outils d'évaluation**

#### 3.1 Constats :

Il est souvent reproché aux associations ou organismes qui interviennent auprès de la jeunesse leur coût d'intervention. Par ailleurs, il est sain de connaître la réalité des actions mises en oeuvre, ne serait-ce que pour les améliorer.

#### 3.2 Méthodologie :

A partir de ce constat, il importe donc de créer un ou plusieurs outils d'évaluation. Mais au préalable, il est nécessaire d'explicitier les objectifs d'une telle évaluation et notamment de l'inscrire dans une logique de développement social. Ce qui est très différent d'une évaluation-sanction (positive ou négative).

L'évaluation est destinée à fournir des informations systématiques, sûres et utilisables relatives à l'efficacité des services rendus. A partir d'elles, il s'agit d'apporter une aide à la décision pour rechercher les moyens d'amélioration et pour mieux financer les actions.

L'évaluation sera en conséquence élaborée à partir des objectifs d'action. Une grille de critères et d'item observables en découleront.

Il me reste à vous présenter un autre et dernier outil, la Convention d'objectifs culturels tout en sachant qu'elle ne s'additionne pas mais plutôt porte sur le sens d'une action communale.

### **4. La Convention d'Objectifs Culturels**

La convention d'objectifs de développement culturel signée entre l'Etat et la ville s'inscrit dans une pratique concertée pour mener à bien un projet. Mais celui-ci est aussi une question de sens. Ce n'est ni une soustraction, ni une addition des efforts de chacun. C'est une politique en direction des populations et avec les populations. Ce partenariat vise à créer un réseau de pratiques et de diffusion culturelles. La convention contractualise des démarches, des projets culturels où la liberté des partenaires est préservée. Elle a un souci d'efficacité par des actions qui soient structurantes et qui laissent des traces, qu'elles soient innovantes et créatrices de pratiques culturelles ou qu'elles contribuent au patrimoine local.

Dans son préambule est fixée l'orientation générale :

« Dans une société qui est devenue multiculturelle comme la nôtre il est important de prendre en compte cette dimension dans le développement culturel de la cité de Saint-Claude.

D'une part en terme de politique d'échanges et d'ouverture sur autrui.

D'autre part en terme de soutien et de promotion de la création et de la diffusion culturelle. L'accès à la culture comme le partage de pratiques culturelles doivent être ouverts au plus grand nombre. La culture, c'est aussi donner du sens à la vie car elle représente un investissement sur l'avenir. C'est aussi par la culture que l'émergence de la citoyenneté peut se faire. L'homme a une dimension culturelle, économique, humaine et politique. Il ne peut se réduire qu'à une seule de ces dimensions. »

D'autre part, l'objectif est d'identifier un projet culturel concerté, de favoriser la création artistique sur le territoire de la Commune. Il s'agira de tenter de dépasser la seule consommation culturelle pour que les personnes deviennent aussi les acteurs culturels de la Cité.

Pour ce faire, la Ville conjuguera les impératifs de gestion avec l'élargissement de la base sociale des publics dans une politique d'incitation tarifaire et par un accompagnement financier d'actions mises en oeuvre par des partenaires locaux. Et en particulier vers la population jeune (les moins de 26 ans), la Ville met en place un Passeport-Jeunes qui vise à favoriser l'accès aux activités de loisirs et de culture comme à les promouvoir.

La Ville développera des actions en direction de ses différents quartiers pour mieux répondre aux enjeux tels que l'échec scolaire, les relations entre les communautés et les générations, l'insertion des jeunes, ou simplement la chance donnée à tous d'une créativité artistique et culturelle.

La Ville développera enfin une politique de diffusion culturelle en s'appuyant sur des commissions consultatives pour faire connaître des différents modes d'expression et de pratiques culturelles.

### **3 thèmes forts**

#### **Culture et citoyenneté**

Retisser du lien social est un objectif aussi de culture. Les projets culturels sont des outils privilégiés pour permettre de s'ouvrir sur des espaces nouveaux. C'est chercher plutôt à sortir qu'à entrer. L'intégration dans la cité et dans la société nécessite de définir l'intégration à quoi. Pour qu'une communauté s'intègre, il s'agit de reconnaître son apport, de reconnaître ses individus. Les cultures ne s'additionnent pas, elles se rencontrent. C'est créer le désir et la créativité. C'est permettre d'être acteur de sa vie. C'est développer l'échange en intégrant histoires, mémoires et cultures, regrouper les acteurs autour de projets communs, donner les conditions de la citoyenneté où chacun a sa place. Être citoyen c'est adhérer à une culture plurielle.

#### **Culture de paix et de résolution des conflits**

Les projets culturels sont des outils privilégiés pour favoriser la tolérance et l'échange.

La culture de paix, c'est une approche intellectuelle et pragmatique humaniste qui s'oppose à la culture de repli sur soi et d'agression d'autrui. Elle est fondée sur la compréhension mutuelle des différentes cultures et sur la construction d'un ensemble de symboles, d'images qui forment la trame de notre univers communautaire auquel nous nous identifions. Et nous pensons comme Federico Mayor que « Le pluralisme culturel, ce

conflit des formes d'esthétique et de sensibilité est un moyen de promouvoir la liberté. ». A Saint-Claude ce sera l'organisation d'échanges entre jeunes venus de la Ville de Tuzla (Bosnie-Herzégovine) et jeunes de la cité dont la première expérience commença à l'été 1995.

### **Culture et jeunesse**

L'expérience du Mois culturel de la jeunesse qui s'est tenue en mai 1996 procède de deux concepts qui seront développés sous différentes formes ensuite. D'une part, il s'agit d'ouvrir des espaces de création, d'échanges et de diffusion à partir des langages culturels des jeunes. D'autre part, il s'agit de favoriser l'expression de pratiques culturelles des jeunes eux-même. Ceux-ci seront associés à l'élaboration de projets et de réalisation de ceux-ci. Pour les jeunes, les sorties et les pratiques culturelles sont des prétextes à la rencontre, à la pratique de réseaux (« Plus qu'un individu, moins qu'une association »). Les jeunes ont besoin qu'on accorde une attention à leurs pratiques culturelles. Il faut également les prendre en compte dans les projets culturels sur la ville. Ces projets vont dans le sens de créer des lieux de pratique du dialogue et de la tolérance. L'expérience du mois de mai 1996 sera donc un premier jalon de cette démarche.

D'autre part, seront développées des actions d'artistes-résidents relatifs aux droits des jeunes et dans le cadre aussi d'une culture de paix. Ainsi, une première expérience aura lieu à l'automne 1996 autour de l'atelier d'écriture et de réalisation théâtrale avec l'écrivain-philosophe Zarina Khan autour de la création « Le dictionnaire pour la vie » dont l'origine se situe à Sarajévo en 1993. Il s'agit là de travailler sur le décroisement des territoires et pour donner accès à la culture de l'autre selon la formule célèbre : « L'international c'est le local sans les murs. ». Le principe est de mettre en oeuvre l'outil culturel pour créer du lien social. Il en résultera une création présentée au public dans un théâtre, faite par des jeunes collégiens et des jeunes issus de quartiers, point de départ d'un travail à long terme à venir autour d'un autre outil, le film « Ados Amor ». Ce nouvel outil entre dans une dynamique de prévention des violences à l'école et des conduites à risques dans les quartiers.

Il travaille autour de sept thèmes avec les jeunes :

- le processus de la violence,
- la responsabilité civique,
- l'infraction à la loi - le cercle vicieux de la délinquance,
- le respect - les droits et les devoirs,
- la recherche d'identité et le racisme,
- la valeur de la vie,
- l'ouverture sur le monde - la réussite scolaire et la réussite professionnelle.

Patrick SIMON  
Maire-Adjoint à la Culture et à la Jeunesse  
*Ville de Saint Claude (Jura, France)*